

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(26\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Lécuyer et Cie, 1er mars 1887](#)

Jean-Baptiste André Godin à Lécuyer et Cie, 1er mars 1887

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[1er mars 1887](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Lécuyer et Cie](#)

Lieu de destinationSaint-Quentin (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin adresse à Lécuyer et Cie un chèque de 1 250 F, montant d'un quart des actions qu'il a souscrites auprès de la Compagnie du chemin de fer de Mézières à Tergnier.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Personnes citées

- [Compagnie du chemin de fer de Mézières à Tergnier](#)

- [Duplaquet \[monsieur\]](#)
- [Journel et Cie](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (26)

Collation1 p. (355r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
1 mars 1887

Messieurs Lécuyer et C^{ie}

J'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli, en un chèque sur Messieurs Journal et C^{ie}, la somme de douze cent cinquante francs, montant du premier quart des dix actions que j'ai souscrites à la Société du chemin de fer de Mézières à Berguier.

Veuillez en faire l'imputation en mon nom en remplacement du versement momentanément fait à ce sujet par Monsieur Duplaquet et opérer le transport de ces dix actions.

Agréé, je vous prie, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération

Godefrid